

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Arrêté inter-préfectoral n° DRIEAT-IDF-2024-0681 relatif aux parties prenantes de la stratégie locale de gestion du risque inondation francilienne

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS
LE PRÉFET DE POLICE, PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS
LE PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
LE PRÉFET DES YVELINES
LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE
LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
LE PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
LA PRÉFÈTE DU VAL-DE-MARNE
LE PRÉFET DU VAL-D'OISE

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 566-8 et R. 566-14 à R. 566-17;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) Monsieur Marc GUILLAUME ;
- VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) Monsieur Laurent HOTTIAUX;
- VU le décret du 10 février 2021 portant nomination de la préfète du Val-de-Marne (hors classe) Madame Sophie THIBAULT;
- VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la Seine-Saint-Denis (hors classe) Monsieur Jacques WITKOWSKI;
- VU le décret du 9 mars 2022 portant nomination du préfet du Val-d'Oise (hors classe) Monsieur Philippe COURT ;
- VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet de police (hors classe) Monsieur Laurent NUNEZ ;
- **VU** le décret du 6 septembre 2023 portant nomination du préfet de Seine-et-Marne Monsieur Pierre ORY :
- VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de la préfète de l'Essonne Madame Frédérique CAMILLERI ;
- VU le décret du 7 février 2024 portant nomination du préfet des Yvelines Monsieur Frédéric ROSE;
- VU l'arrêté du 30 janvier 2013 du préfet de la région Île-de-France modifiant l'arrêté du 27 novembre 2012 arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin de la Seine-Normandie;
- VU l'arrêté du 30 mars 2015 du préfet de région Île-de-France, modifiant l'arrêté du 8 décembre 2014 arrêtant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires à risque important d'inondation du bassin Seine-Normandie, leurs périmètres, leurs délais de réalisation et leurs objectifs;

- VU l'arrêté du 3 juin 2015 du préfet de Seine-et-Marne relatif aux parties prenantes de la stratégie locale de gestion du risque inondation du territoire à risque important d'inondation de Meaux ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 29 juillet 2015 relatif aux parties prenantes de la stratégie locale de gestion du risque inondation de la métropole francilienne;
- VU la note technique du 23 octobre 2014 relative aux éléments de cadrage pour l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les parties prenantes à associer à la stratégie locale de gestion des risques d'inondation francilienne suite à l'évolution des acteurs de la prévention des inondations en Île-de-France et la fusion des deux stratégies locales de gestion du risque d'inondation des territoires à risque important d'inondation de la métropole francilienne et de Meaux;
- **SUR** proposition de la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La gouvernance de la Stratégie inondation francilienne est assurée par :

- une assemblée des parties prenantes, co-présidée par le préfet de région Île-de-France, préfet de Paris, et le préfet de Police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris;
- un comité de suivi, animé par la DRIEAT Île-de-France et le Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité ;
- en tant que de besoin, par des groupes de travail thématiques, chargés de mettre en œuvre dans un domaine particulier les dispositions issues des objectifs de la Stratégie.

ARTICLE 2 : Les parties prenantes de la Stratégie inondation francilienne sont :

• pour le collège des acteurs économiques :

Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France

Chambre d'agriculture de région Île-de-France

Confédération des petites et moyennes entreprises

Chambre de métiers et de l'artisanat Île-de-France

Eau de Paris

Enedis Île-de-France

Mission Risques Naturels (France Assureurs)

HAROPA Port

Île-de-France mobilités

Mouvement des entreprises de France

Régie autonome de transports parisiens (RATP)

Réseau de transport d'électricité (RTE) Île-de-France

Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF)

Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

SNCF Réseau

Syctom, agence métropolitaine des déchets ménagers

Voies navigables de France (VNF)

• pour le collège des associations :

Coordination Eau Île-de-France France Nature Environnement

Iffo-RME

Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) en vallée de Seine Seine en partage

UNALCI France Inondations

• pour le collège des collectivités locales :

Association des maires d'Île-de-France

Conseil départemental de Seine-et-Marne

Conseil départemental des Yvelines

Conseil départemental de l'Essonne

Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Conseil départemental du Val-de-Marne

Conseil départemental du Val-d'Oise

Cergy Pontoise agglomération

Communauté d'agglomération du Pays de Meaux

Conseil régional d'Île-de-France

EPAGE du Loing

EPTB Entente Oise Aisne

EPTB Seine Grands Lacs

Marne et Gondoire agglomération

Métropole du Grand Paris

Paris Est Marne et Bois

Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs Affluents (SEMEA)

Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne

Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY)

Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) de l'Essonne

Syndicat mixte pour l'Aménagement & l'entretien de la Rivière la Juine et de ses Affluents (SIARJA)

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux (SMAGE) des Deux Morin

Syndicat mixte Seine ouest (SMSO)

Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant Yerres-Seine (SyAGE) – EPAGE de l'Yerres

Syndicat de l'Orge

Syndicat départemental des eaux de l'Aube (SDDEA)

Syndicat intercommunal d'aménagement de Marne la Vallée (SIAM)

Syndicat Marne Vive

Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre (SMBVB)

Val d'Europe Agglomération

Ville de Paris

• pour le collège des experts :

Association française de prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT)

Bureau de recherches géologiques et minières

Caisse centrale de réassurance

Centre européen de prévention des risques d'inondation

Cergy Paris Université

École des ingénieurs de la ville de Paris

Institut Paris Région

• pour le collège des services de l'État :

Agence de l'eau Seine Normandie

Agence régionale de santé

Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne

Direction départementale des territoires des Yvelines

Direction départementale des territoires de l'Essonne

Direction départementale des territoires du Val-d'Oise

Direction régionale des affaires culturelles

Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement

Établissement public d'aménagement Mantois Seine Aval

Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont / Grand Paris aménagement

Préfecture de Police, préfecture de la zone de défense et de sécurité de Paris

Préfecture de Seine-et-Marne

Préfecture des Yvelines

Préfecture de l'Essonne

Préfecture des Hauts-de-Seine

Préfecture de Seine-Saint-Denis

Préfecture du Val-de-Marne

Préfecture du Val-d'Oise

Préfecture de région Île-de-France

Rectorat de Créteil

Rectorat de Paris

Rectorat de Versailles

Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines

Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne

Service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

<u>ARTICLE 3:</u> Cet arrêté abroge les arrêtés du 3 juin 2015 et du 29 juillet 2015 relatifs aux parties prenantes des stratégies locales de gestion du risque inondation des territoires à risque important d'inondation de la métropole francilienne et de Meaux.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de Police, des préfectures de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

ARTICLE 5: Le préfet, secrétaire général de la Zone de défense et de sécurité de Paris, et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France sont chargées de coordonner le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation et de son éventuelle révision.

Fait à Paris, le 10 JUIL. 2024

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris,

Marc GUILLAUME

Fait à Paris, le 08 JUIL. 2024

Le Préfet de Police, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris,

Laurent NUÑEZ

Fait à Melun, le 25 JUHL. 2024

Le Préfet de Seine-et-Marne,

Pierre ORY

Fait à Versailles, le 02 SEPT. 2024

Le Préfet des Yvelines,

rédéric ROSE

Fait à Évry-Courcouronnes, le 26 JUIN. 2024

La Préfète de l'Essonne,

Frédérique CAMILLERI

Fait à Nanterre, le

Le Préfet des Hauts-de-Seine,

Fait à Bobigny, le 11 JUIL. 2024

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,

Fait à Créteil, le 04 JUIL. 2024 La Préfète du Val-de-Marne,

Sophie THIBAULT

Fait à Cergy, le 2 2 Auu 2024 Le Préfet du Val-d'Oise,

Pour le Préfet: La secrétaire générale Laetitia CESARI-GIORDANI